

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze janvier à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. FOURNIER Hubert, Maire, à la salle des fêtes de Neuvy en Sullias

Présents (14): Messieurs FOURNIER, DEROUET, MENEAU, LUCAS, SAMPEDRO, DELAGE, DELANNOY, MAUDUIT

Mesdames BORNE, MENEAU, RIGARD, LENOGUE, GUYOMARCH, CORNET

Absent excusé (1) : Madame DAVID

Date de convocation : 11/01/2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents: 14

Votants: 14

Pouvoir: 1 (MME DAVID donne pouvoir à MME BORNE)

Ordre du jour:

- Approbation du dernier compte rendu
- Achat à la Ligérienne Granulats de l'étang de la carrière
- Stationnement rue du Guévier
- Point sur le calendrier des fêtes
- Divers
- Questions orales

Rajout à l'ordre du jour : Modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin du Loiret

MME MENEAU est désignée secrétaire de séance.

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 DECEMBRE 2020** à l'unanimité
- **DELIBERATION N°2021/01 : ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE L'ETANG DE LA CARRIERE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-25,
Vu Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant que la LIGERIENNE GRANULATS, propriétaire de la parcelle F 309, propose de céder à l'euro symbolique une emprise de 6ha 72a 65 ca à la Commune en vue de l'aménagement de l'étang en lieu de loisirs

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir cette emprise afin de réaliser des aménagements qui participent à la vie de la commune et à sa sécurité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE le projet d'acquisition de la parcelle F 309 appartenant à la LIGERIENNE GRANULATS à l'euro symbolique, les frais de notaire restant à la charge de la Commune à hauteur de 550€

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte, notarié ou administratif, d'acquisition de ladite parcelle

- **DELIBERATION N°2021/02 : MODIFICATION DU STATUT DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOIRET**

Vu la délibération du Comité Syndical du Bassin du Loiret du 2 décembre 2020 approuvant la modification des statuts portant sur l'article 1 « composition et dénomination » et sur l'article 7 rajoutant les communes de Guilly et Neuvy en Sullias, Orléans Métropole et la CC des Loges,

M le Maire explique qu'afin d'entériner cette modification, il faut que chaque commune membre du Syndicat délibère pour approuver cette modification dans un délai de 2 mois.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE la modification statutaire du Syndicat Mixte du bassin du Loiret.

Vote à l'unanimité

- **STATIONNEMENT RUE DU GUEVIER**

Afin de réduire la vitesse Rue du Guévrier, M MENEAU propose la matérialisation au sol de 8 places de stationnement sur la voirie qui feront effet de chicanes laissant ainsi le trottoir aux piétons et propose l'instauration d'une zone 30.

La réalisation de ce projet est préalablement soumise à l'expertise de la commission travaux qui se déplacera sur place pour des essais. Par ailleurs, les riverains seront consultés avant la mise en place de l'aménagement.

- **POINT SUR LE CALENDRIER DES FETES 2021**

Mme CORNET demande s'il ne serait pas judicieux de revoir le calendrier des fêtes initialement prévu pour 2021. En effet, elle signale que la représentation théâtrale, prévue début mars, n'aura pas lieu en raison des conditions sanitaires et elle demande si les associations ont annoncé des annulations.

M. FOURNIER précise que tout est en suspens pour l'instant

- **DIVERS**

o **Adhésion au syndicat du Beuvron** : La communauté de communes Val de Sully adhère pour la commune au Syndicat Mixte de l'entretien du Beuvron.

o **Deux demandes de subvention:**

SNAD (Soins et nourriture pour animaux en détresse): Demande de 300 € pour la stérilisation des chats. Pas de suite donnée

Sologne Nature Environnement: Pas de suite donnée

o **Sinistres en cours à l'école maternelle**

- **Coupures récurrentes de la pompe à chaleur** : Suite à expertise, la SMACL, notre assureur Dommage Ouvrage, provisionne une indemnité de 10.000€ à valoir sur le montant définitif des réparations.

Demande d'installation d'un compteur électrique jaune, plus puissant (48KVA) en cours

Terrassement à prévoir

- **Infiltrations d'eau pluviale** : Suite à expertise, l'entreprise BORDILLON s'engage à réparer gracieusement.

o **Problème de puissance électrique à l'école primaire** résolu par une augmentation de puissance (18 à 24KVA)

o **Projet d'installation d'un centre de vaccination Covid à Sully sur Loire** : En Attente de l'accord de la Préfecture

- Réunion pour les riverains de la rue de la Lande et l'Impasse des Carnutes pour les travaux de sécurisation, prévue le Samedi 23 Janvier à 10 heures à la Salle Polyvalente.
- MFOURNIER remet à chaque élu le projet de convention de la fédération de Pêche pour la gestion de l'étang de la carrière. En attente des propositions de chacun à ce que l'on veut mettre dans celle-ci afin de prévoir une signature en Juillet

- QUESTIONS ORALES

CEDRIC MENEAU

- Début des travaux pour l'arrêt de bus Hauts de Mont débuté. Les enrobés devraient être faits semaine prochaine.
- Pour la demande du conseil concernant les économies réalisées pour l'éclairage public avec les changements effectués, le calcul a été effectué sur les factures de la rue de la Roseraie, comportant 11 lampadaires changés. Un gain de 860 KW a été fait sur 1 an, représentant 80.95 € (calcul sur les factures 2015/2016 et 2017/2018 avec tarifs 2019)
- Un hydrocurage a été effectué sur les canalisations de la route de Viglain et de la rue des Ecoles.

Josiane BORNE

- Prochaine réunion de la commission communication pour le bulletin municipal : 20 janvier à 19 h à la Mairie

Jean Claude LUCAS

- Mise en place du nouveau protocole sanitaire de la cantine au 18/01/2021, approuvé par le directeur académique, pour éviter au maximum le brassage des élèves. Modification des horaires de la pause méridienne et instauration de 3 services de cantine
- Retour très satisfaisant des familles sur les repas concoctés par le nouveau cuisinier
- SICTOM: mise en place d'une nouvelle grille tarifaire avec 6 % d'augmentation

Nadine MENEAU

- Problème de stationnement sur le parking de la mairie.
- M. FOURNIER signale la police municipale est intervenue et les véhicules doivent être retirés sous quinzaine.
- Lors de son remplacement de Mme BOUVARD, à la surveillance de la cantine, les agents ont redemandé que soit organisée une réunion entre les membres de commission périscolaire et les agents de surveillance de la cantine, le personnel de la garderie et de l'entretien des bâtiments : samedi 6 Février à 10 H 30 à la salle des fêtes

M. DELANNOY

- Lors de la distribution des colis de Noël, il a été signalé un problème d'une clôture posée en dehors du bornage chemin des Etangs.
- M. FOURNIER précise que cela a été vu. La personne concernée a été rencontrée et a fait tout son possible pour ne pas gêner, sachant qu'il a refait sa clôture sur la même implantation que l'ancien grillage. A préciser qu'il s'agit d'un chemin d'exploitation et que la commune ne peut pas intervenir en ce cas.

Sylvain MAUDUIT

- Qui a représenté NEUVY lors du vote du SICTOM pour les nouveaux tarifs?
- M LUCAS répond que lui-même et M. DEROUET étaient absents (malades), dans ce cas le pouvoir est donné au SICTOM en général, on ne sait pas qui a pris le pouvoir pour notre commune.
- En ce qui concerne la dernière réunion, qu'en est-il de la mise à disposition d'un local pour les conseillers municipaux des 2 listes?

M. FOURNIER précise qu'il avait proposé cela dans un but de transparence et pour éviter les polémiques. Il informe que la loi prévoit que le groupe majoritaire peut disposer d'un local pour se réunir sans faire de demande préalable. C'est ce qui sera appliqué.

○ Le numéro d'urgence est-il souvent utilisé (07 87 15 67 92) ?

Réponse du maire et des adjoints : Non, à voir pour le mettre plus en avant sur le prochain bulletin, panneau Pocket et affichage sur la porte de la mairie.

Levée de séance à 21h

Le maire

le secrétaire de séance

Les conseillers